



**BCEAO**  
BANQUE CENTRALE DES ETATS  
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**  
**N°AO/Z00/DBA/015/2020**

**FOURNITURE D'UN NUMEROTEUR AUTOMATIQUE A SUCCION ET SES  
ACCESSOIRES POUR L'IMPRIMERIE DU SIEGE DE LA BCEAO**

**JUILLET 2020**

---

## **PREMIERE PARTIE : DISPOSITIONS GENERALES**

### **I.1. Introduction**

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), à savoir le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- le Siège à Dakar ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA sis à Abidjan ;
- une Direction Nationale dans chacun des États membres, comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC) sise à Paris.

### **I.2. Objet**

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les prestations relatives à la fourniture d'un numéroteur et ses accessoires pour l'imprimerie du Siège de la BCEAO sis à l'Avenue Abdoulaye FADIGA.

### **I.3. Allotissement**

Le dossier d'appel d'offres porte sur un (01) lot unique : fourniture d'un numéroteur automatique à succion et ses accessoires de marque «MORGANA» ou similaire destiné à l'imprimerie du Siège de la BCEAO.

### **I.4. Visite des lieux**

Il n'est pas prévu de visite des lieux.

### **I.5. Conditions de participation à l'appel d'offres**

La participation au présent appel d'offres est ouverte à toutes les entreprises éligibles, disposant de qualifications techniques et financières correspondantes aux exigences du cahier des charges. Il convient de préciser que les entreprises impliquées dans le financement des activités illégales, notamment le blanchiment des capitaux et le terrorisme ne sont pas autorisées à prendre part au présent appel à concurrence.

Tout candidat en situation de conflit d'intérêt doit en informer la Banque dans sa lettre de soumission, en précisant les termes dudit conflit.

### **I.6. Groupement**

Les groupements sont autorisés dans le cadre du présent appel d'offres. Toutefois, la seule forme acceptée est le groupement solidaire. A ce titre, les entreprises concernées devront présenter, dans leur soumission, l'acte constitutif du groupement signé par les Parties. Ce document devra en outre indiquer le chef de file dudit groupement.

### **I.7. Période de validité des offres**

La validité des offres devra être d'au moins cent vingt (120) jours à compter de la date de dépôt.

---

---

## **I.8. Langue de soumission**

Les offres et tous les documents concernant la soumission, échangés entre le soumissionnaire et la Banque Centrale, devront être rédigés en langue française. Les notices du numéroteur pourront être formulées dans une autre langue, à condition d'être accompagnées d'une traduction en français des passages pertinents.

## **I.9. Frais de soumission**

Le soumissionnaire supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de son offre. La Banque Centrale ne sera en aucun cas responsable de ces frais, ni tenue de les régler, quels que soient le déroulement et l'issue de la procédure d'appel d'offres.

## **I.10. Monnaie de soumission**

La monnaie utilisée est le franc CFA. Toutefois, les soumissions valorisées en euros seront acceptées pour les fournisseurs établis hors de la zone UMOA. Pour des besoins de comparaison, toutes les offres seront converties en francs CFA.

## **I.11. Modalités de paiement**

En cas d'attribution, les modalités de règlement proposées sont les suivantes :

- une avance forfaitaire de démarrage de trente pour cent (30 %) à la signature du contrat contre la fourniture d'une lettre de garantie à première demande délivrée par un établissement de crédit agréé par la BCEAO. La mainlevée de cette garantie est effectuée par la Banque Centrale dans un délai de vingt-huit (28) jours à compter de la date de signature du procès-verbal de réception provisoire non assorti de réserves ;
- soixante-cinq pour cent (65 %) à la livraison conforme du numéroteur et des accessoires, attestée par la signature du procès-verbal sus-cité ;
- cinq pour cent (5 %) au titre de la retenue de garantie libérable à la fin de la période de garantie d'un (1) an, dès la réception définitive attestée par la signature du procès-verbal de réception définitive non assorti de réserves.

## **I.12. Régime fiscal**

En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, et 8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du présent contrat, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA.

## **I.13. Présentation des soumissions**

Les offres devront comprendre les quatre (4) parties distinctes ci-après :

- une lettre de soumission ;
- une présentation de la société ;
- une offre technique ;
- une offre financière.

### **I.13.1. Lettre de soumission**

Le soumissionnaire devra produire une lettre de soumission selon le modèle joint à l'**annexe I** précisant tous les éléments de son offre.

Cette lettre devra être signée par un responsable dûment habilité de l'entreprise soumissionnaire.

---

---

### **I.13.2. Présentation du soumissionnaire**

La présentation du soumissionnaire comprendra :

- une présentation générale de la société (dénomination, Siège social, domaines de spécialisation, partenaires, etc) ;
- toute information indispensable à une bonne connaissance du soumissionnaire.

En cas de sous-traitance, les mêmes informations concernant le sous-traitant, devront être communiquées à la Banque Centrale.

Par ailleurs, le soumissionnaire devra fournir dans son offre une copie des documents attestant de son statut juridique, son numéro d'immatriculation le cas échéant ainsi que ses références bancaires conformes aux normes de codification bancaire internationales.

Ils devra en outre communiquer les nom et prénom(s) du mandataire légal ainsi que la fonction occupée dans la société.

### **I.13.3. Offre technique**

L'offre technique comprendra :

- les caractéristiques techniques, normes de performance et prospectus en couleur du numéroteur et ses accessoires, etc ;
- la formulation d'avis et remarques ;
- les références techniques similaires ;
- la liste et les CV des personnes chargées du dossier (qualifications et expérience) ;
- le nom et les coordonnées du représentant local pour la prise en charge de la maintenance du numéroteur ;
- la communication de toute autre information technique jugée utile.

### **I.13.4. Offre financière**

Les prix devront être établis en hors taxes et hors douane, conformément au cadre de devis estimatif joint à l'**annexe II** et comprendre tous les frais exposés, depuis l'expédition jusqu'à la livraison du numéroteur (transport, assurance, transit départ et arrivée, déchargement, dépotage).

Les prix indiqués par le soumissionnaire doivent être établis en hors taxes et hors douane. Ils sont fermes, non révisables, et comprennent tous les coûts récurrents durant le cycle de vie du numéroteur automatique à succion, conformément à la méthodologie TCO «Total Cost of Ownership - Coût total de possession». A cet égard, il devra fournir obligatoirement certaines informations, en renseignant le tableau joint à l'**annexe II** :

### **I.14. Date et heure limites de transmission des dossiers**

En raison de la Covid-19, les offres seront exclusivement transmises en version PDF, par voie électronique, à l'adresse [courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int](mailto:courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int) au plus tard **le mardi 28 juillet 2020 à 12 heures TU**, délai de rigueur. **Aucun pli expédié par voie postale (DHL, Chronopost, EMS, etc) ou par porteur n'est recevable.**

Pour tout renseignement complémentaire, les soumissionnaires peuvent s'adresser à la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courrier électronique susvisé.

### **I.15. Evaluation des offres**

Une Commission des Marchés procédera à la vérification de conformité, à l'évaluation et au classement des offres reçues.

---

---

L'évaluation des offres s'effectuera sur la base de leur conformité aux spécifications techniques du présent cahier des charges, d'une part, et de l'analyse et de la comparaison des prix proposés, d'autre part.

La BCEAO se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre et d'annuler le processus de sélection en rejetant toutes les offres, à tout moment, avant l'attribution du marché.

La Banque Centrale pourra exiger du fournisseur de prouver l'origine ainsi que l'état neuf des équipements. Elle se réserve également le droit de vérifier les capacités technique et financière du prestataire retenu à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue des travaux de dépouillement, le marché peut faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti.

Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre est la plus avantageuse en terme de ratio qualité/coût.

#### **I.16. Publication des résultats et notification provisoire**

Les résultats provisoires de l'appel d'offres seront publiés sur le site internet de la BCEAO. A cet égard, tout candidat peut former un recours gracieux, par écrit, adressé au Directeur Général de l'Administration et des Ressources Humaines, dans un délai maximum de cinq (5) jours ouvrés, à compter de la date de publication des résultats provisoires. Le recours ne peut porter que sur l'attribution du marché. Le délai de réponse de la BCEAO est de dix (10) jours maximum. Passé ce délai et sans une réponse de la BCEAO, le recours doit être considéré comme rejeté.

Dans l'attente de l'issue d'un éventuel recours, une notification provisoire sera adressée au soumissionnaire pressenti.

Le recours ne peut porter que sur la décision d'attribution du marché.

#### **I.17. Vérification de la qualification des candidats**

La Banque Centrale se réserve le droit de vérifier les capacités techniques et financières du prestataire retenu à exécuter le marché de façon satisfaisante.

Cette vérification tiendra compte, notamment, de la capacité et la solvabilité financière du soumissionnaire. Elle pourrait se fonder sur l'examen des preuves de qualification que la Banque Centrale jugera nécessaires.

Le cas échéant, son offre sera rejetée et la Banque Centrale examinera l'offre classée deuxième, puis appréciera également la capacité de ce soumissionnaire à exécuter le marché de façon satisfaisante.

#### **I.18. Lieu de livraison et d'installation**

La livraison du numéroteur et ses accessoires commandés se fera en DAP « Delivered At Place » selon les incoterms 2010 dans les locaux du Siège de la BCEAO sis Avenue Abdoulaye FADIGA.

En cas de non-conformité, le retour du numéroteur se fera entièrement à la charge du fournisseur.

#### **I.19. Délais de livraison et d'installation**

Chaque soumissionnaire doit indiquer le délai de livraison pour lequel il s'engage.

---

---

Ce délai devra être scrupuleusement respecté sous peine d'application d'une pénalité égale à un pour mille (1 ‰) du montant de la commande, par jour calendaire de retard. Toutefois, le montant de ces pénalités ne pourra excéder trois pour cent (3 %) du prix du marché.

### **I.20. Réception**

La réception sera effectuée en deux temps selon la procédure suivante :

- réception provisoire, après la livraison du numéroteur et le constat de son bon fonctionnement ;
- réception définitive, à la fin de la période de garantie d'un (1) an, après la levée des éventuelles réserves.

Les réceptions provisoire et définitive feront l'objet de procès-verbaux signés par les deux parties.

### **I.21. Garantie**

Le numéroteur et ses accessoires devront être livrés neufs. Ils devront être couverts par une garantie constructeur d'une durée d'un (1) an, pièces et main-d'œuvre.

Pendant la période de garantie, les interventions se feront dans les locaux de la BCEAO. Toutefois, en cas de nécessité, le retour du matériel en atelier sera à la charge du titulaire du marché.

La date de prise d'effet de la garantie ne devra pas être antérieure à la date de livraison figurant sur le bordereau de livraison.

La garantie devra couvrir les vices cachés pouvant affecter le fonctionnement du numéroteur, la fourniture des accessoires ainsi que tous les frais liés aux réparations qui sont effectuées (transport, déplacement, hébergement, main-d'œuvre, etc.) durant la période de référence.

### **I.22. Agrément**

Les soumissionnaires, non fabricants, devront fournir, dans leurs offres, les copies d'agréments des constructeurs.

### **I.23. Litiges et contestations**

Tout litige sera réglé à l'amiable. A défaut de règlement à l'amiable, tout différend sera, de convention expresse, soumis à l'arbitrage selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) et tranché par un arbitre ad hoc désigné par la CCJA.

L'arbitrage se déroulera en langue française, à Dakar (Sénégal), selon le droit sénégalais.

Les frais de l'arbitrage seront à la charge de la partie succombante.

### **I.24. Informations complémentaires**

Pour toute demande d'informations complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre l'attache de la Direction du Budget et des Approvisionnements, par courriel au moins dix (10) jours avant la date limite de dépôt des offres à l'adresse : [courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int](mailto:courrier.ZDBA-SAMA@bceao.int) Toute demande de renseignements parvenue au-delà du délai précité ne sera pas prise en compte.

Les questions formulées ainsi que les réponses apportées seront mises en ligne sur le site Internet de la BCEAO à l'adresse [www.bceao.int](http://www.bceao.int). A ce titre, les soumissionnaires sont invités à consulter régulièrement le site.

---

## DEUXIEME PARTIE : DESCRIPTION DES PRESTATIONS ET CARACTERISTIQUES DU MATERIEL

### II.1. Prestations attendues

Les prestations attendues concernent :

- la dépose et la reprise du matériel à remplacer ;
- la fourniture d'un numéroteur automatique à succion neuf, y compris ses accessoires.

### II.2. Caractéristiques minimales souhaitées

Les caractéristiques du matériel neuf à installer sont récapitulées dans les tableaux ci-après. Elles sont identiques à celui du numéroteur automatique à remplacer.

**Lot unique** : fourniture d'un numéroteur automatique à succion de type «MORGANA» ou similaire et ses accessoires pour l'imprimerie du Siège de la BCEAO.

Désignation	Qté
<p><b>Numéroteur automatique à succion</b>  Margeur à succion : Oui  Chargement continue : Oui  Systèmes de numérotation rotatif : Oui  deux supports têtes  Format minimum : environ 210 X 125 mm  Format maximum : environ 457 X 457 mm  Grammage minimum du papier : 56-60g/m<sup>2</sup>  Grammage maximum du papier : liasses de 07 feuillets  Espacement mini entre deux têtes parallèles : 50 mm  Pression d'impression réglable : Oui  Productivité : environ 9000 feuilles/heure  Alimentation électrique : 220V / 50-60 Hz</p>	01
<p><b>Accessoires</b>  Têtes parallèles décomptant à 7 chiffres  Outil de perforation  Contre-outil de perforation  Outil de découpe  Outil de rainage de carton  Tube d'encre noire</p>	01 ensemble

---

**ANNEXE I : Formulaire de soumission**

(indiquer le lieu et la date)

A l'attention de :

**MONSIEUR LE DIRECTEUR DU BUDGET ET DES APPROVISIONNEMENTS**

Objet : Fourniture d'un numéroteur automatique à succion et ses accessoires pour l'imprimerie du Siège de la BCEAO.

Nous, soussignés.....soumettons, par la présente, une offre de prix pour la fourniture d'un numérotation automatique à succion et ses accessoires de marque «MORGANA» ou similaire pour l'imprimerie du Siège de la BCEAO, pour un montant de .....FCFA. Ou .....Euros.

Nous déclarons, par la présente, que toutes les informations et affirmations faites dans cette offre sont authentiques et acceptons que toute déclaration erronée puisse conduire à notre disqualification.

Notre proposition engage notre responsabilité et, sous réserve des modifications résultant d'éventuelles négociations du marché, nous nous engageons, si notre proposition est retenue, à commencer la prestation au plus tard à la date convenue lors desdites négociations.

Signataire mandaté

Nom et titre du signataire

---



**ANNEXE II : Cadres de devis quantitatifs et estimatifs du lot unique**

Fourniture d'un numéroteur à succion et ses accessoires de marque «MORGANA » ou similaire pour l'imprimerie du Siège de la BCEAO

Désignation	Qté	Prix unitaire (F CFA)	Prix total HT (F CFA)
<b>Numéroteur automatique à succion</b> Margeur à succion : Oui Chargement continue : Oui Systèmes de numérotation rotatif : Oui deux supports têtes Format minimum : environ 210 X 125 mm Format maximum : environ 457 X 457 mm Grammage minimum du papier : 56-60g/m <sup>2</sup> Grammage maximum du papier : liasses de 07 feuillets Espacement mini entre deux têtes parallèles : 50 mm Pression d'impression réglable : Oui Productivité : environ 9000 feuilles/heure Alimentation électrique : 220V / 50-60 Hz	01		
<b>Accessoires</b> Têtes parallèles décomptant à 7 chiffres Outil de perforation Contre-outil de perforation Outil de découpe Outil de rainage de carton Tube d'encre noire <b>Garantie : un (01) an</b> Livrée avec un manuel d'utilisation et une documentation technique (schémas et liste des pièces de rechange) en langue française  <b>Livraison</b> Expédition et livraison dans les locaux de la BCEAO Siège à Dakar	01 01 01 01 01 01		
<b>MONTANT TOTAL DE L'OFFRE HT-HD (FCFA)</b>			

**NB :** Ces cadres de devis quantitatifs et estimatifs sont donnés à titre indicatif. Ils peuvent donc être complétés sur la base de l'expérience et l'expertise de chaque soumissionnaire.

---

**ANNEXE III : AUTRES INFORMATIONS A COMMUNIQUER**

Le soumissionnaire devra fournir les informations ci-après :

<b>Désignation</b>	
Marque	
Modèle	
Durée de vie	
Caractéristiques électriques (tension d'alimentation fréquence, Puissance électrique)	
Normes de référence	
Liste et coûts des pièces de rechange	

---